

Note de présentation du compte administratif 2024

Budget annexe « Gestion de l'Ecrin »

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	873 494,13 €
Dépenses de fonctionnement	- 873 494,13 €
Résultats de l'année 2024	0 €

En ne débloquant que la part de subvention nécessaire au fonctionnement de l'Ecrin, la Ville a piloté le résultat de fonctionnement courant à zéro.

1.2 Analyse

En 2024, s'agissant des activités s'exerçant à l'Ecrin, le curseur a clairement penché en faveur de la politique culturelle au détriment de la location de salles. Ceci explique la forte progression des recettes de billetterie qui augmentent de plus de 50 % alors que les recettes provenant du locatif évènementiel diminuent de plus d'un quart. Mais, alors que les dépenses fléchées sur le locatif évènementiel sont productives, la politique culturelle a un coût net pour la Ville égal à 22 centimes par euro dépensé. Cette tendance se répercute sur le budget de fonctionnement avec des dépenses réelles en progression de 5,2%.

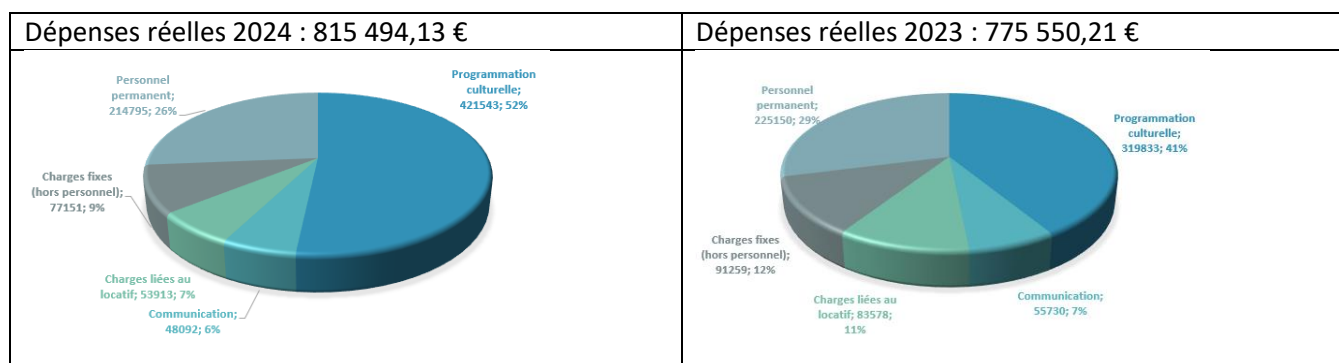
La part des recettes d'exploitation dans les recettes réelles totales régresse légèrement de 75 % à 73 %. La subvention d'équilibre versée par la Ville à hauteur de 493 558 € pour contribuer au fonctionnement de l'Ecrin revient à son niveau de 2022.

En 2024, 19 spectacles (soit 24 représentations) ont été produits ou coréalisés, 16 spectacles (soit 19 représentations) ont été proposés par des associations et des productions extérieures, 4 spectacles (8 représentations) ont été donnés à destination des scolaires. Près de 25 000 spectateurs ont été accueillis sur l'ensemble de l'année.

Les dépenses réelles de fonctionnement :

	Dépenses de fonctionnement	BP 2024	Inscrit 2024	Réalisé 2024	Taux réalisation 2024
011	Charges à caractère général	471 050	546 113	488 373,80	89,4%
012	Charges de personnel	340 500	323 500	322 437,66	99,7%
014	Atténuation de produits				
65	Autres charges de gestion courantes		4 800,00	4 682,67	
66	Charges financières				
	Dépenses réelles en euros	811 550	874 413,00	815 494,13	99,7%

Composition des dépenses réelles de la section de fonctionnement



La politique culturelle portée par l'Ecrin s'élève à 421 543 € dont 18 209 € fléchés sur le PEAC. Les dépenses culturelles augmentent de plus de 100 000 € par rapport à 2023 et expliquent la hausse de 50 % constatées sur les recettes de billetterie. Elles se décomposent ainsi :

- Contrats de cession des artistes : 244 601 €
- Recrutements d'intermittents du spectacle : 100 384 €
- Frais d'accueil, de restauration et d'hébergement des artistes : 30 116 €
- Location de matériels : 18 727 €
- Impôts et taxes : 27 714 €

Les frais de communication : 48 092 €

Ils baissent encore en valeur et en pourcentage et représentent 6 % de la dépense. Ils permettent de financer les campagnes de communication, l'animation des médias sociaux, la conception du programme et la présentation de la nouvelle saison culturelle.

La masse salariale (personnel permanent) baisse légèrement pour s'établir à 214 795 €. Le départ d'un personnel contractuel à la fin de son contrat en septembre et son remplacement différé en 2025 ont permis de compenser les hausses automatiques générées par le GVT et les revalorisations indiciaires décidées par l'Etat. Ces charges de personnel ne représentent plus que 26% des dépenses de fonctionnement de la structure contre 29 % en 2023.

Les charges fixes hors personnel affichent une baisse de 15,5 % d'une année sur l'autre avec notamment une économie de l'ordre de 10 K€ sur l'électricité (retracée dans les remboursements des charges supportées par la Ville pour le compte de l'Ecrin)

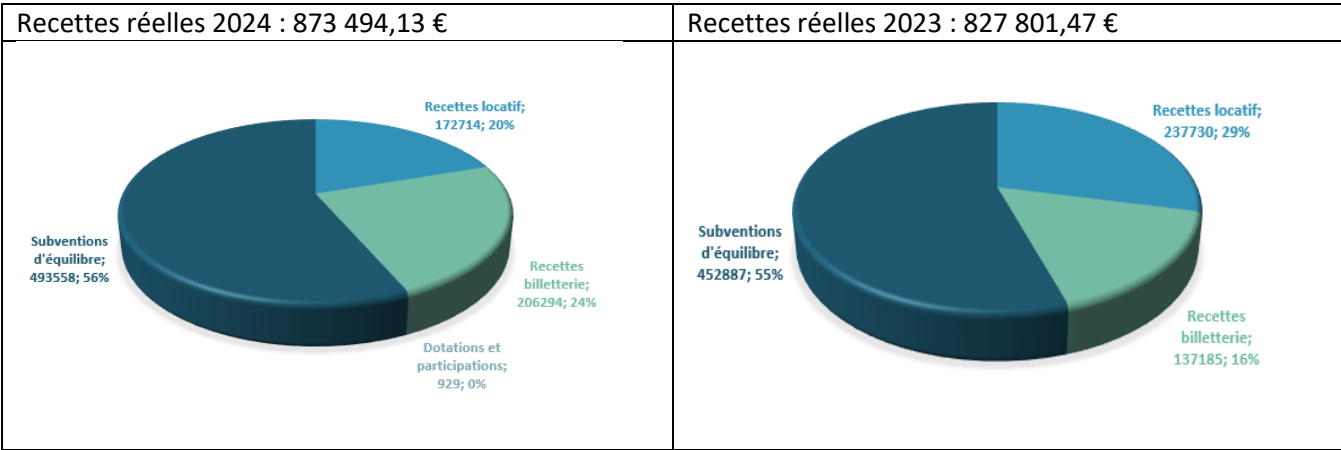
Les charges liées à l'activité de location de salles diminuent proportionnellement à la hausse des dépenses culturelles : respectivement -35 % contre +32 %) ; Elles se composent de prestations de services liées à l'accueil d'évènements (régie, sécurité, surveillance) pour 46 655 € et d'embauche d'intermittents pour 7 258 €.

Les recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement		BP 2024	Inscrit 2024	Réalisé 2024	Taux réalisation 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté		-		
70	Produits des services	97 550	160 413	206 293,59	128,6%
74	Dotations et participations	12 000	12 000	928,59	7,7%
75	Autres produits de gestion courante	760 000	760 000	666 271,95	87,7%
Recettes réelles en euros		869 550	932 413,00	873 494,13	93,7%

En mouvements réels, les recettes de fonctionnement encaissées s'élèvent à 873 494, 13 €, en hausse de 5,5 % par rapport à 2023. Le taux d'exécution n'est que de 93,7 %. Cette sous-réalisation s'explique par la mobilisation partielle de la subvention d'équilibre versée par le budget général et qui n'a été mobilisée qu'à 94,9%, permettant ainsi à la commune d'économiser 26 441,72 €.

Composition des recettes réelles de la section de fonctionnement



Les recettes de billetterie poursuivent leur progression avec un niveau jamais atteint de 206 294 €, soit 24 % des produits encaissés. Les produits du locatif évènementiel représentaient en 2023 63% des recettes d'exploitation de l'Ecrin. Cette proportion n'est plus que de 46% en 2024. Par contre, les dépenses engagées au titre de la location de salles sont de plus en plus productives puisqu'en 2024 un euro dépensé entraîne une recette de 3,2 € (2,8 € en 2023).

La subvention du budget principal au budget annexe s'élève à 493 558 €. Elle est constituée d'une subvention d'équilibre de 372 934 € et d'une subvention « compensation de tarifs » de 120 624 €.

Les autres subventions sont constituées du solde de la participation 2023 du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté à hauteur de 929 €.

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	58 000,00 €
Dépenses d'investissement	- 55 802,68 €
Résultats de l'année 2024	+ 2 197,32 €

b) Excédent à reporter au budget supplémentaire 2025 au compte 001
4 693,08 €

c) Solde des restes à réaliser : 0 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses réalisées en 2024

Dépenses d'investissement		BP 2024	Inscrit 2024	Réalisé 2024	Restes-à-réaliser 2024	Taux réalisation 2024
21	Immobilisations corporelles	58 000	60 495,76	55 802,68	0	92,2%
Dépenses réelles en euros		58 000	60 495,76	55 802,68	0,0%	92,2%

Composition des dépenses réelles d'investissement

Comptes par nature		Voté 2024	Réalisé 2024	Crédits annulés	
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	56 945,76	47 133,56	9 812,20	
21838	Autre matériel informatique	1 500,00	823,90	676,10	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 500,00	5 054,68	3 554,68	-
2188	Autres immobilisations corporelles	550,00	2 790,54	2 240,54	-
Dépenses d'équipement en euros		60 495,76	55 802,68	4 693,08	

Les dépenses d'investissement relèvent exclusivement du chapitre 21 « immobilisations corporelles ». Elles sont composées à 94 % de matériel d'éclairage et d'équipements scéniques. Par ailleurs, une autolaveuse a été acquise pour 2 790,54 €, du matériel informatique pour 823,90 € et un complément de mobiliers pour 5 054,68 € (tables rabattables et mange-debout).

Les recettes d'investissement :

Le financement des investissements se fait exclusivement par autofinancement et provient de la dotation aux amortissements exécutée à hauteur de 58 000 €

3. Les taux de réalisation

L'analyse des taux de réalisation permet de rapprocher les prévisions des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Mouvements réels hors résultats antérieurs	Réalizations réelles 2024		Taux d'exécution 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	55 802,68	-	92,24%	
Fonctionnement	815 494,13	873 494,13	93,26%	93,68%
Total	871 296,81	873 494,13	93,20%	93,68%

Les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement à hauteur de 93,26% augmente par rapport à 2023 (92,52 %). S'agissant des recettes, l'exécution partielle de la subvention d'équilibre explique la sous-réalisation constatée.

4. L'affectation du résultat

5.1 La détermination des résultats

Mouvements budgétaires	Réalizations budgétaires 2024		TOTAL
Section	Dépenses	Recettes	
Investissement	55 802,68	58 000,00	2 197,32
Fonctionnement	873 494,13	873 494,13	0,00
Résultat de l'exercice 2024	929 296,81	931 494,13	2 197,32
Résultat fonct 2023			-
Résultat inv. 2023		2 495,76	2 495,76
Report résultats antérieurs	-	2 495,76	2 495,76
Résultat de clôture exercice 2024	929 296,81	933 989,89	4 693,08
Restes à réaliser 2024	-		0,00
Excédent cumulé global			4 693,08

Avec une subvention d'équilibre versée de façon à couvrir au plus juste les dépenses de fonctionnement de l'Ecrin, le résultat courant de l'exercice 2024 ressort à zéro.

La section d'investissement affiche un excédent en 2024. Compte-tenu du résultat antérieur de 2 495,76 € et en l'absence de restes-à-réaliser sur 2025, le résultat de clôture s'élève à 4 693,08 € et sera repris en recettes au compte 001 en 2025.

5.2 L'affectation des résultats

BUDGET ANNEXE GESTION DE L'ECRIN	
Excédent cumulé de fonctionnement 2024	0,00
Excédent d'investissement 2024	4 693,08
Solde des restes-à-réaliser 2024	-
RaR Dépenses	-
RaR Recettes	-
Besoin de financement de l'exercice 2024	-
Affectation au budget supplémentaire 2025	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	-
Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	-
Excédent de fonctionnement (compte 002)	-

Le compte administratif 2024 ne faisant pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement et le résultat cumulé de fonctionnement étant à zéro, seul l'excédent d'investissement de 4 693,08 € sera reporté automatiquement dans cette section au budget supplémentaire 2025 sans qu'il y ait besoin de délibérer.